

Soutien à la mobilité internationale 2021 Mobilité vers l'École française de Rome

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS et l'École française de Rome (EFR) proposent aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche en 2021.

Cette aide concerne toutes les disciplines en lien avec les missions de l'EFR et tous les types de missions de recherche (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration).

Ces missions de recherche à l'étranger seront obligatoirement réalisées en 2021.

La durée du séjour doit être d'au moins 3 mois et ne peut excéder 9 mois. Les déplacements hors de Rome et du terrain italien doivent être aussi limités que possible et sont soumis à autorisation de la direction de l'EFR. Le séjour est cofinancé par l'InSHS et l'EFR.

L'aide se présente sous la forme d'un forfait mensuel équivalent à 2 000€ ainsi réparti :

- 1 000€ notifiés par le CNRS au laboratoire de recherche d'appartenance en France ;
- 1 000€ versés par l'EFR au CNRS, lequel notifie cette contribution au laboratoire de recherche d'appartenance en France.

Durant son séjour, le/la « chercheur(e) résident(e) » participe à la vie scientifique de l'institution. Il est donc souhaitable qu'il/elle inscrive son projet personnel de recherche explicitement dans l'un des cinq axes de recherche développés par l'École française de Rome. De même le projet doit venir dans toute la mesure du possible en appui à l'un des programmes de l'EFR (<http://www.efrome.it/fr/la-recherche/programmes.html>). Pour cette raison, il est recommandé de prendre contact avec les porteurs du programme éventuellement concernés afin de pouvoir justifier de leur accord dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une justification scientifique du projet (deux pages maximum)
- Un descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- L'utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- Un *curriculum vitae*
- Le formulaire ci-joint complété avec l'accord du directeur d'unité.
-

Présentation du dossier : nous vous prions de nous faire parvenir votre candidature en complétant le formulaire joint en remplissant la page 2 sans la modifier. Nous vous remercions de bien vouloir compléter les 4 rubriques suivantes : - Justification scientifique du projet (deux pages maximum) - Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi page maximum) - Utilisation prévue du budget demandé (une demi page maximum) - Curriculum vitae (3 pages maximum) Ces rubriques obligatoires devront être compilées après la page 2 et dans l'ordre établi ci-dessus. Nous vous remercions de nous faire parvenir le dossier complet en un seul fichier, enregistré au format pdf sous l'intitulé : SMI_Nom du porteur_N° de sectionCNRS.pdf

-



Soutien à la mobilité internationale (2021)

Éligibilité : seules les candidatures émanant de personnels statutaires (chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche) des unités de recherche relevant d'une section de l'InSHS et dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, sont éligible à cet appel.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **au plus tard le 3 novembre 2020** par e-mail à : inshs.smi@cnrs.fr.

Les candidatures seront expertisées conjointement par l'InSHS et par l'EFR sur la base de leur qualité et de leur intérêt scientifique.

Covid 19 :

Compte tenu du fait que plusieurs régions du monde sont encore fortement affectées par la pandémie et en raison des mesures de restriction (suspension des liaisons aériennes, interdiction d'entrée sur le territoire, isolement obligatoire, etc.) encore en vigueur dans de nombreux pays, nous vous recommandons de vous renseigner au préalable sur la situation sanitaire du pays dans lequel vous souhaitez partir.

La réalisation des actions de recherche à l'étranger en 2021 restera soumise aux contraintes sanitaires et aux restrictions imposées par chaque pays.

Il est important de noter que les crédits octroyés dans le cadre du SMI sont des crédits de subvention d'Etat qui doivent par conséquent être impérativement dépensés pendant l'année civile d'obtention de ces crédits.

Aucun report sur l'année suivante (2022) ne pourra être accordé. Nous vous remercions de tenir compte de ces éléments dans le dépôt de votre candidature

Info contact : Pour tout renseignement sur l'EFR (programmes et aspects pratiques de la mobilité), merci de contacter directrice@efrome.it

Déclaration de candidature

Comment déposer votre dossier ?

- compléter ce formulaire
- l'enregistrer au format **pdf**
- le renommer sous l'intitulé suivant : SMI EFR_nom du porteur_N° de section CNRS.pdf
- l'envoyer à l'adresse suivante : inshs.smi@cnrs.fr

A déposer au plus tard le **3 novembre 2020**

Titre du projet ▶

Porteur du projet

M. Mme Prénom ▶ Nom ▶

Nombre de mois demandés ▶

Pays de destination ▶

Ecole Française d'Athènes Ecole Française de Rome Casa de Velázquez IFAO

Section du comité national du CNRS ▶

Laboratoire (nom complet et sigle, le cas échéant) :

▶

Code unité (**UMR, USR**)▶

Courriel du porteur du projet ▶

Tél ▶

Avis du directeur/trice d'unité

M. Mme Prénom ▶ Nom ▶

Courriel du directeur/trice d'unité ▶

Avis favorable Avis défavorable

Signature :



Soutien à la mobilité internationale (2021)

Justification scientifique du projet (deux pages maximum)



Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)



Utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)



Curriculum vitae (3 pages maximum)

